



World Organisation
for Animal Health



Launch of the Regional Aquatic Animal Health Network for North Africa (RAAHN-NA)

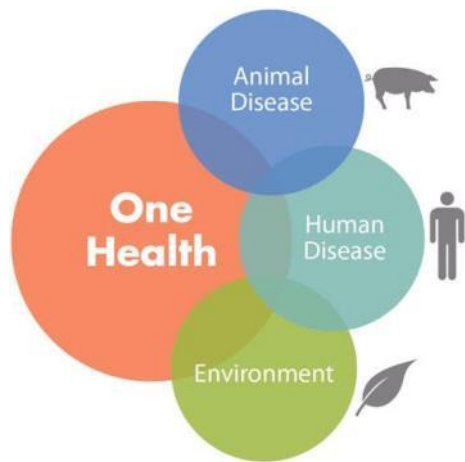
25 – 27 April 2023 Tunis, Tunisia





***LANCEMENT DU RÉSEAU RÉGIONAL DE SANTÉ DES ANIMAUX AQUATIQUES POUR
L'AFRIQUE DU NORD***

25 - 27 AVRIL 2023, TUNIS, TUNISIE



***GOUVERNANCE & GESTION DE
LA SANTÉ DES ANIMAUX
AQUATIQUES EN TUNISIE***

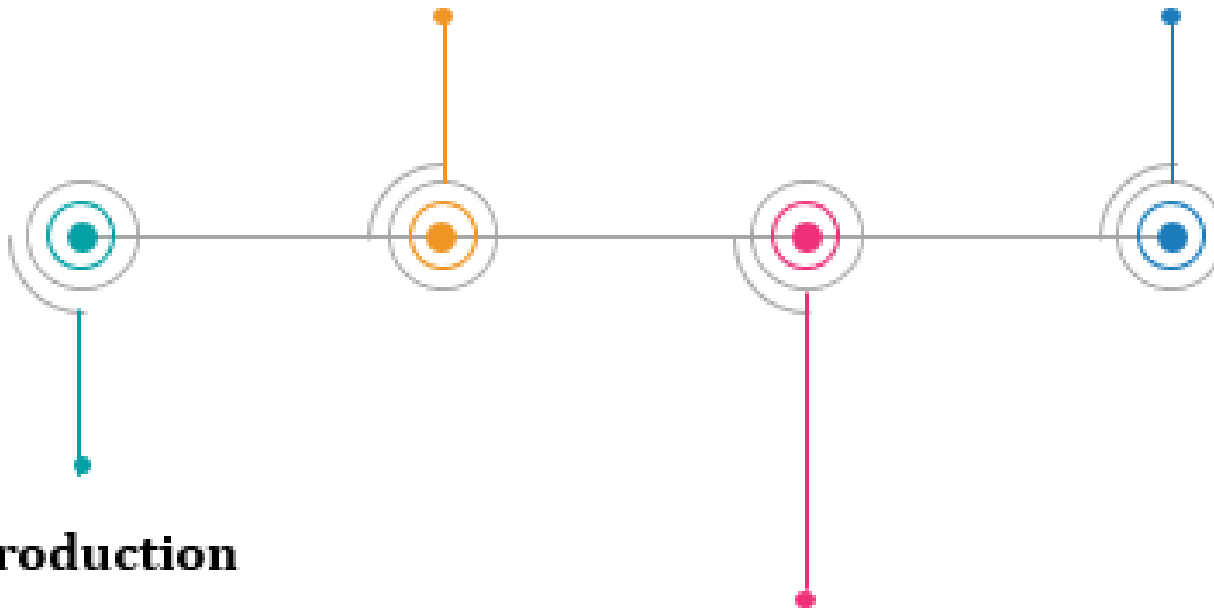
**Dre. Ines TLIBA – Dre. Amal CHERIF
(DGSV)**

TIMELINE SLIDE



I. Filière aquacole en Tunisie

Conclusion



Introduction

II. Gouvernance & gestion de la santé des AA

A large, red, stylized frame that is open on the left side, resembling a square with a missing left edge. It is positioned in the upper right quadrant of the slide.

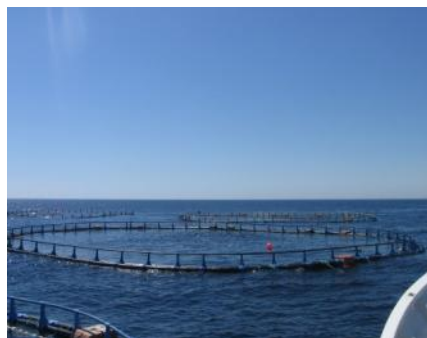
I. FILIÈRE AQUACOLE EN TUNISIE

PISCICULTURE MARINE



- 24 EA en production
- 20 EA agréées (Agrément zoo-sanitaire)

- 2 écloseries loup / daurade
- 3 unités de fabrication d'aliment
- Production 2020: 21215T



99% Elevages en mer (Off shore)



2 Elevages à terre (In shore)

Espèces élevées



Daurade royale (*Sparus aurata*)



Loup marin (*Dicentrarchus labrax*)



Maigre (*Argyrosomus regius*)



Grossissement du Thon rouge *Thunnus thynnus*

4 EA de grossissement du Thon / 2 en activité

CONCHYLICULTURE



Moule méditerranéenne
(Mytilus galloprovincialis)



Huître creuse
(Crassostrea gigas)



Tables conchyloles



Filières flottantes



Cordes

20 zones d'élevages de MBV - lagune de Bizerte
62 T (3000 T capacité de production)

SHRIMP FARMING



Crevette à pattes blanches
(Penaeus Vannamei)



1 Projet pilote à Melloulech – Mahdia
1 Projet privé

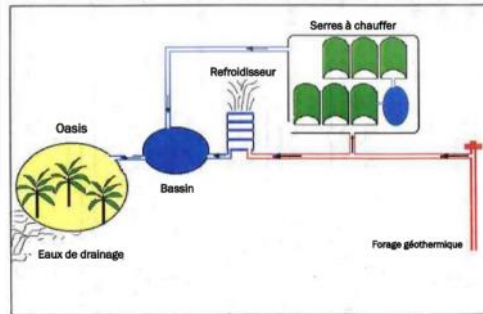
PISCICULTURE CONTINENTALE



- En circuit ouvert dans les eaux géothermales (3 fermes dans le sud)
- Elevage intégré dans les exploitation agricole (6 fermes)
- En cages dans les retenues des barrages (3 essais expérimentaux - Rendement : 10 – 20 Kg/m³)



Tilapia du Nil
(Oreochromis niloticus)



- 5 projets
- Production 2020: 15 T



EXPLOITATIONS AQUACOLES DES PLANS D'EAU DOUCE



Espèces

MULET (*Mugil cephalus*)



BARBEAU (*Barbus Callensis*)



SANDRE (*Sander lucioperca*)



CARPE (*Cyprinus carpio*)



GARDON (*Rutilus rubilio*)



BLACK BASS (*Micropterus salmoides*)



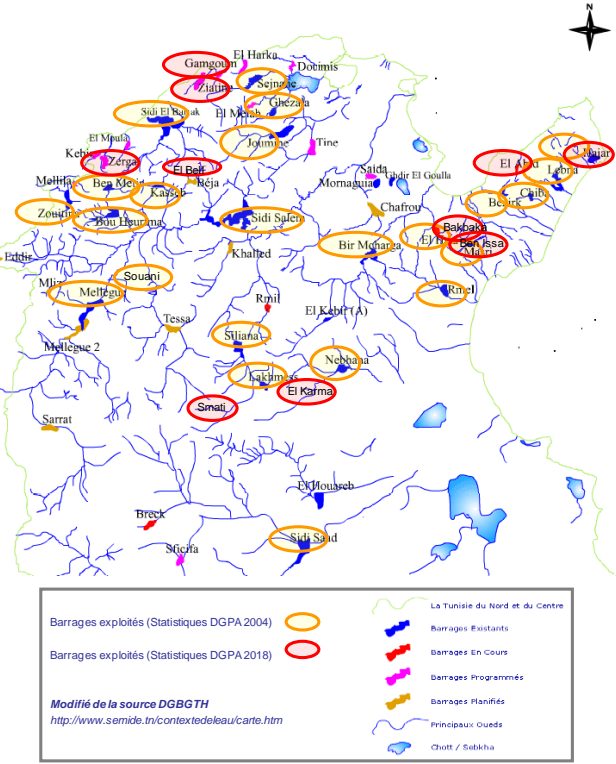
TILAPIA (*Oreochromis niloticus*)



ROTENGLE (*Rutilus rubilio*)



ANGUILLE (*Anguilla anguilla*)



Barrages exploités 2020 : 26

Production 2020 : 1058 T

A red L-shaped frame consisting of a horizontal line at the top and a vertical line on the right side, with a small gap at the top-left corner.

II. GOUVERNANCE & GESTION DE LA SANTÉ DES ANIMAUX AQUATIQUES



RESSOURCES HUMAINES



DGSV

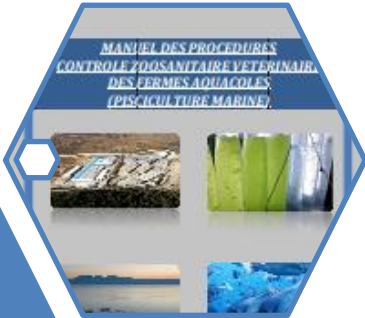
7 Vétérinaires

CRDAs

50 Vétérinaires



Manuel des procédures



Notes de services

Formations

Connaissances compétences & pratiques des vétérinaires

Santé Animale		Révisé
Agrément zoo-sanitaire des exploitations aquicoles		Date de
		Version :
DE SERVICE N°200/1154 DU 03/05		
STE DES EXPLOITATIONS AQU		
TENU UN AGREMENT ZOO-SAN		



Loi n° 94-13 du 31 janvier 1994, relative à l'exercice de la pêche

CHAPITRE IV

PROTECTION DES ESPECES AQUATIQUES

Art. 12. - L'autorité compétente fixe par arrêté les espèces aquatiques dont la pêche est interdite .

Il est interdit d'enfreindre les dispositions relatives aux normes de qualité et aux conditions sanitaires des espèces aquatiques, et qui sont fixées par arrêté de l'autorité compétente.

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 31 juillet 2017, relatif aux conditions sanitaires applicables aux espèces aquatiques d'élevage.

NORMES DE L'OMSA



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE





RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT (UE) 2016/429 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 9 mars 2016

relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale («législation sur la santé animale»)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

328/14

FR

Journal officiel de l'Union européenne

24.11.20

DIRECTIVE 2006/88/CE DU CONSEIL

du 24 octobre 2006

relative aux conditions sanitaires applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture, et relative à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies

STRATÉGIE NATIONALE POUR LA SANTÉ DES AA



Axe 1: Gestion de la santé des animaux aquatiques



Axe 2 : Résistance aux agents antimicrobiens



Axe 3 : Renforcement des capacités

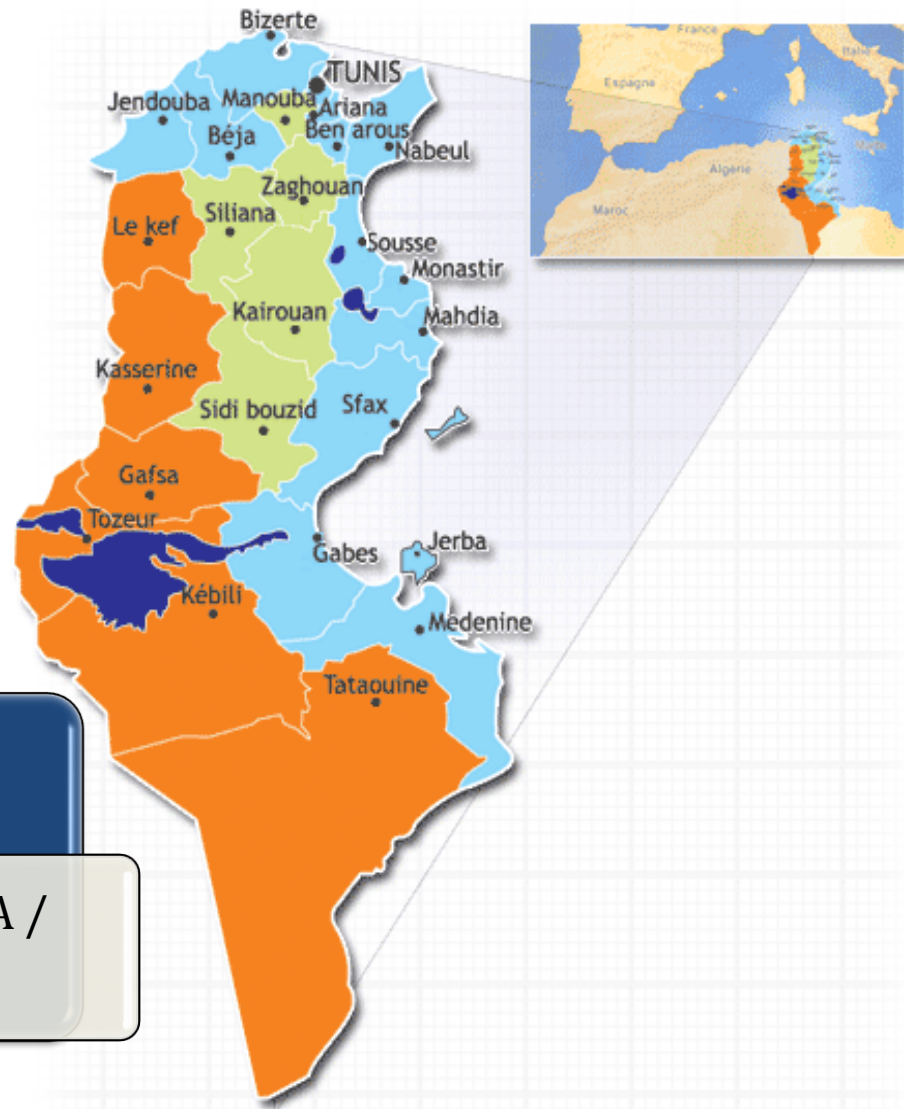
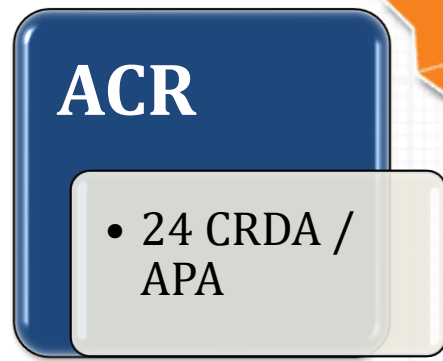
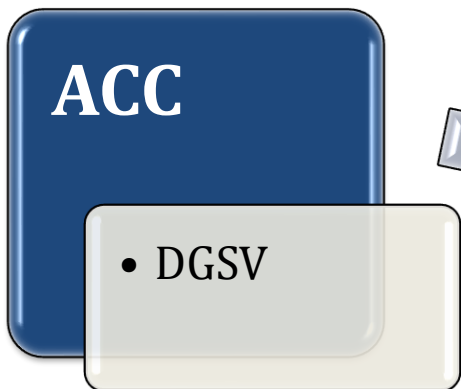


Axe 4 : Leadership

COORDINATION DES SERVICES VETERINAIRES



I. COORDINATION INTERNE



COORDINATION DES SERVICES VETERINAIRES



II. COORDINATION EXTERNE



Direction Générale de la Pêche et de
l'Aquaculture (DGPA)

Régional : CRDAs (Arrondissement Pêche)



Ecole Nationale de Médecine
Vétérinaire de Sidi Thabet



Centre National de Veille Zoonitaire
المركز الوطني لليقظة الصحية الحيوانية



Centre
Technique
d'Aquaculture



الإتحاد التونسي للفلاحة والصيد البحري
Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

COORDINATION DES SERVICES VETERINAIRES



II. COORDINATION EXTERNE



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE



Organisation
mondiale de la Santé



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



European
Commission | Food Safety



GESTION DE LA SANTE DES ANIMAUX AQUATIQUES

LABORATOIRES VETERINAIRES

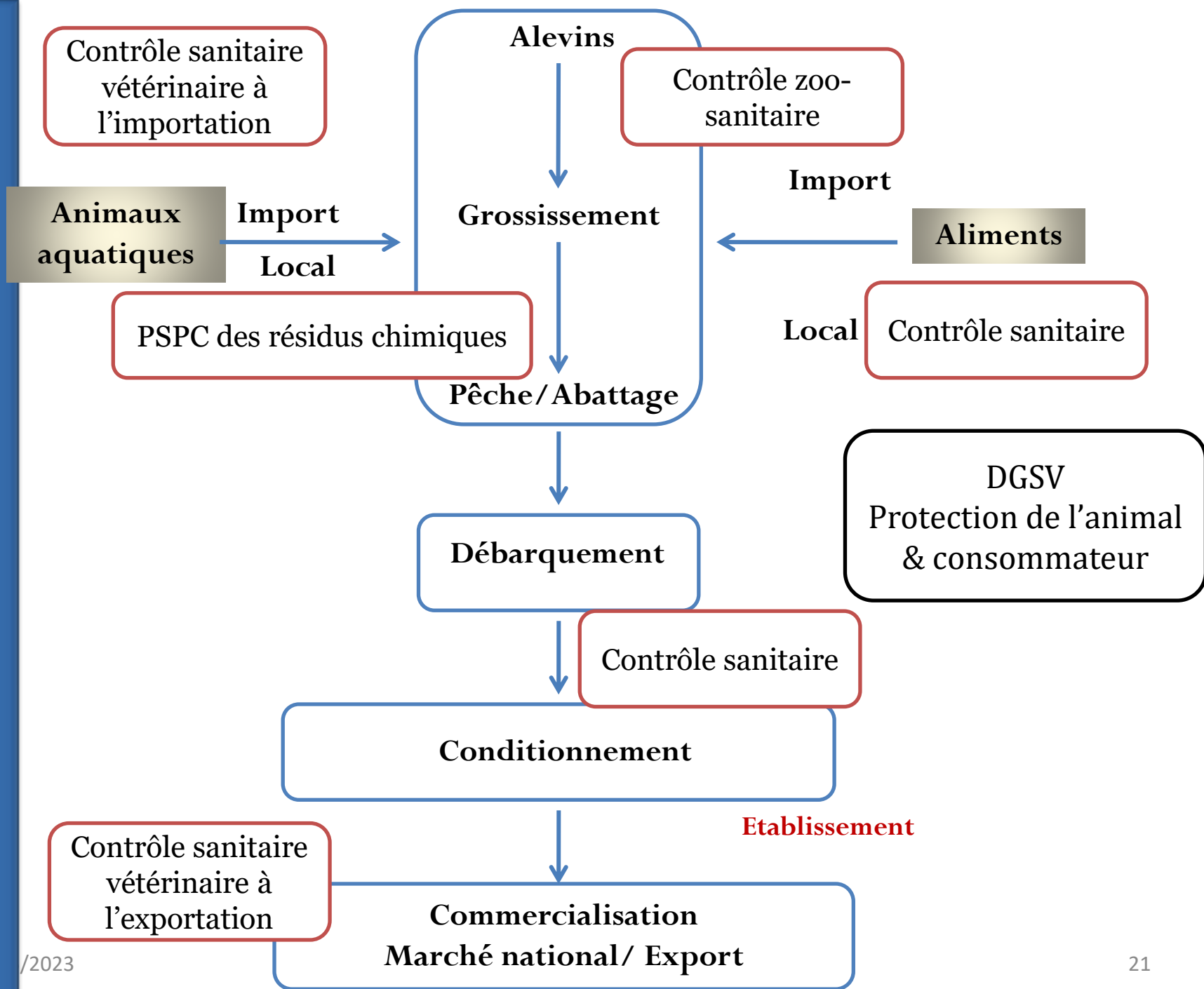
QUARANTAINE ET SECURITE AUX FRONTIERES

SURVEILLANCE ET DETECTION PRECOCE

PREVENTION ET CONTRÔLE DES MALADIES

RESISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

RECHERCHE, SUIVI & GESTION DES RÉSIDUS



LABORATOIRES VETERINAIRES



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE**

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 25 août 2010, fixant la liste des laboratoires officiels d'analyses de biologie médicale vétérinaire.

ANNEXE

Liste des laboratoires officiels d'analyses de biologie médicale vétérinaire

- les laboratoires de l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie,
- les laboratoires régionaux relevant de l'institut de la recherche vétérinaire de Tunisie,
- les laboratoires de l'institut Pasteur de Tunis,
- les laboratoires de l'école nationale de médecine vétérinaire,
- les laboratoires de l'institut national des sciences et technologies de la mer,
- le laboratoire de contrôle et d'analyse des pesticides,
- les laboratoires des facultés de médecine, des sciences et de la pharmacie,
- le laboratoire du centre national de radio-protection,
- le laboratoire national de contrôle des médicaments,
- le laboratoire de toxicologie au centre d'assistance médicale urgente de Tunis.



**Institut National Des Sciences
Et Technologies De La Mer**



**Ecole Nationale de Médecine
Vétérinaire de Sidi Thabet**



**INSTITUT DE LA RECHERCHE
VETERINAIRE DE TUNISIE**

SURVEILLANCE ET DETECTION PRECOCE



ANNEXE VI

❖ MALADIES DES POISSONS

- Herpès-virose de la carpe koi
- Infection à *Aphanomyces invadans* (syndrome ulcératif épizootique)
- Infection à *Gyrodactylus salaris*
- Infection par des variants délétés dans la RHP du virus de l'anémie infection du saumon ou aux variants RHP0 de ce virus
- Infection par l'alphavirus des salmonidés
- Iridovirose de la daurade japonaise
- Nécrose hématopotétique épizootique
- Nécrose hématopotétique infectieuse
- Septicémie hémorragique virale
- Virémie printanière de la carpe

❖ MALADIES DES MOLLUSQUES

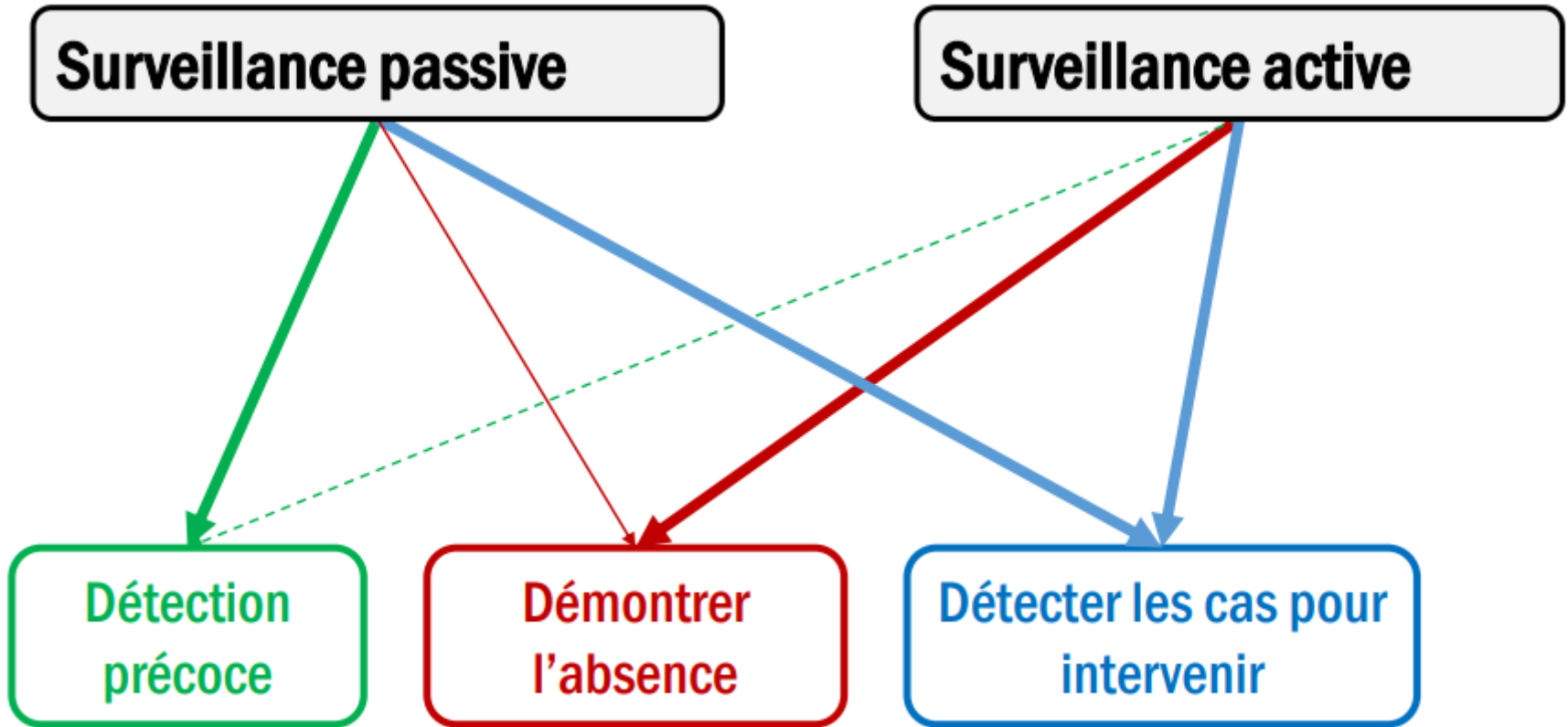
- Infection à *Banania ostreae*
- Infection à *Banania eritosa*
- Infection à *Martellia refringens*
- Infection à *Perkinsus marinus*
- Infection à *Perkinsus olseni*
- Infection à *Xenohaltonia californiensis*
- Infection due à l'herpesvirus de l'ormeau

❖ MALADIES DES CRUSTACES

- Hépatopancréatite nécrosante
- Maladie de la nécrose hépatopancréatique aiguë
- Infection par le virus de la tête jaune
- Maladie des points blancs
- Maladie des queues blanches
- Myonécrose infectieuse
- Nécrose hypodermique et hématopotétique infectieuse
- Peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*)
- Syndrome de Taura

Maladies règlementées (Arrêté
31/07/2017) = Maladies
listées de l'OMSA

SURVEILLANCE



NOTIFICATION



Art 26 - Arrêté 31/07/2017: Lors de l'observation d'une hausse de mortalité ou lorsqu'il existe des raisons de suspecter la présence d'une maladie réglementée, ou que la présence d'une telle maladie est confirmée chez des AA, celles-ci doivent immédiatement être notifiées à l'autorité compétente.

La notification est obligatoire et s'applique :

- Au propriétaire des AA et à toute personne chargée de s'en occuper,
- A toute personne accompagnant les AA lors de leur transport,
- Aux vétérinaires et autres professionnels opérant dans le cadre de services en rapport avec la santé des AA,
- Aux vétérinaires officiels
- Aux responsables des laboratoires officiels ou privés,
- A toute autre personne en rapport, de par son activité professionnelle, avec des AA appartenant à des espèces sensibles ou des produits issus de ces animaux.

SURVEILLANCE ET DETECTION PRECOCE

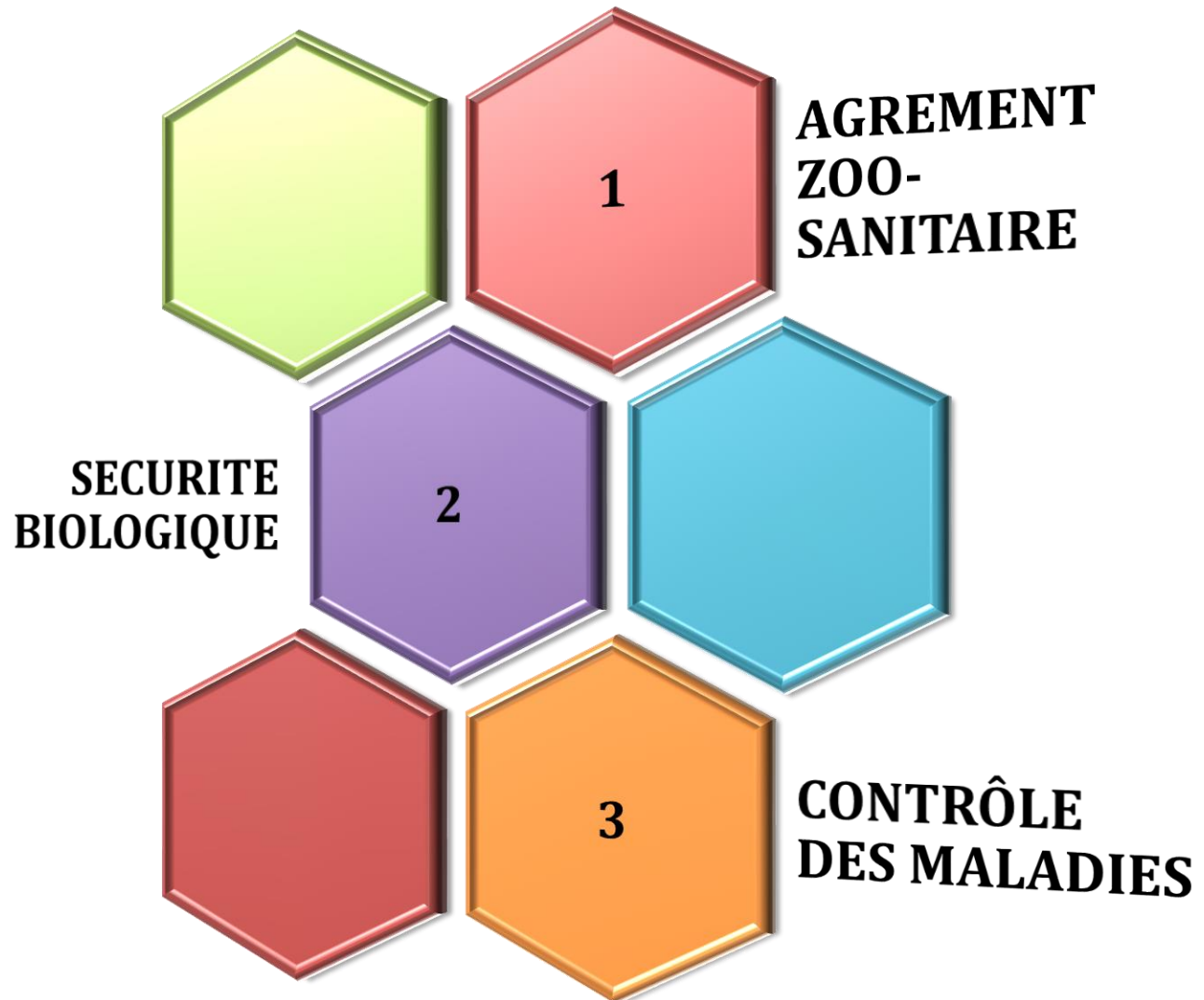


	République Tunisienne Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Direction Générale des Services Vétérinaires	SANTE ANIMALE	Référence: NS 200/2930
			Date d'émission: 19/12/2019
			Date de mise en application : immédiate
			Version : 1/2019

19 12 2019

*NOTE DE SERVICE N°200/2930 DU 19/12/2019,
ETABLISSANT LE PROGRAMME NATIONAL DE
SURVEILLANCE DE LA SEPTICÉMIE HÉMORRAGIQUE
VIRALE (SHV) ET DE LA NÉCROSE HÉMATOPOÏÉTIQUE
INFECTIEUSE (NHI) CHEZ LES POISSONS MARINS
D'ELEVAGE*

PREVENTION ET CONTRÔLE DES MALADIES



EXIGENCES ZOO-SANITAIRE



A. Sauvage

- Contrôle des maladies réglementées

Aq. Extensive

Repeuplement régulier

- Enregistrement zoo-sanitaire
- Contrôle des maladies réglementées

Aq. Intensive

Ecloseries –
Exploitations de
grossissement AA

- Agrément zoo-sanitaire
- Contrôle des maladies réglementées

ENREGISTREMENT ZOO-SANITAIRE DES EAPED



République Tunisienne
Ministère de l'Agriculture, des Ressources
Hydrauliques et de la Pêche
Direction Générale des Services Vétérinaires

SANTE ANIMALE

Référence: NS 200/576 du 06/03/2020

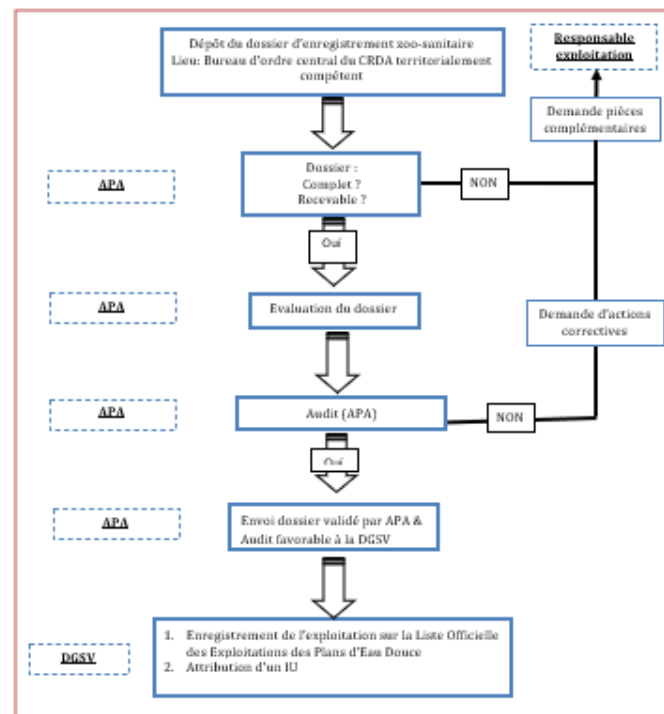
Date d'émission: 06/03/2020

Date de mise en application : immédiate

Version : 1/2020

**NOTE DE SERVICE N°200/576 DU 06 MARS 2020,
REGISSANT LES EXIGENCES RELATIVES A
L'ENREGISTREMENT ZOO-SANITAIRE DES
EXPLOITATIONS DES PLANS D'EAU DOUCE**

ANNEXE 2 **PROCEDURE D'ENREGISTREMENT ZOO-SANITAIRE DES EXPLOITATIONS DES PLANS D'EAU DOUCE**



	République Tnézienne Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Direction Générale des Services Vétérinaires	SANTE ANIMALE	Référence: NS 200/576 du 06/03/2020
			Date d'émission: 06/03/2020
		Enregistrement zoo-sanitaire	Date de mise en application : immédiate
			Version : 1/2020

ANNEXE 3
**LISTE OFFICIELLE DES EXPLOITATIONS DES PLANS D'EAU
DOUCE ENREGISTREES**

Référence :

- Arrêté du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche du 31 juillet 2017, relatif aux conditions sanitaires applicables aux espèces aquatiques.
- Note de note de service n°200/576 du 06/03/2020, régissant les exigences relatives à l'enregistrement zoo-sanitaire des exploitations des plans d'eau douce.

Pisciculture marine

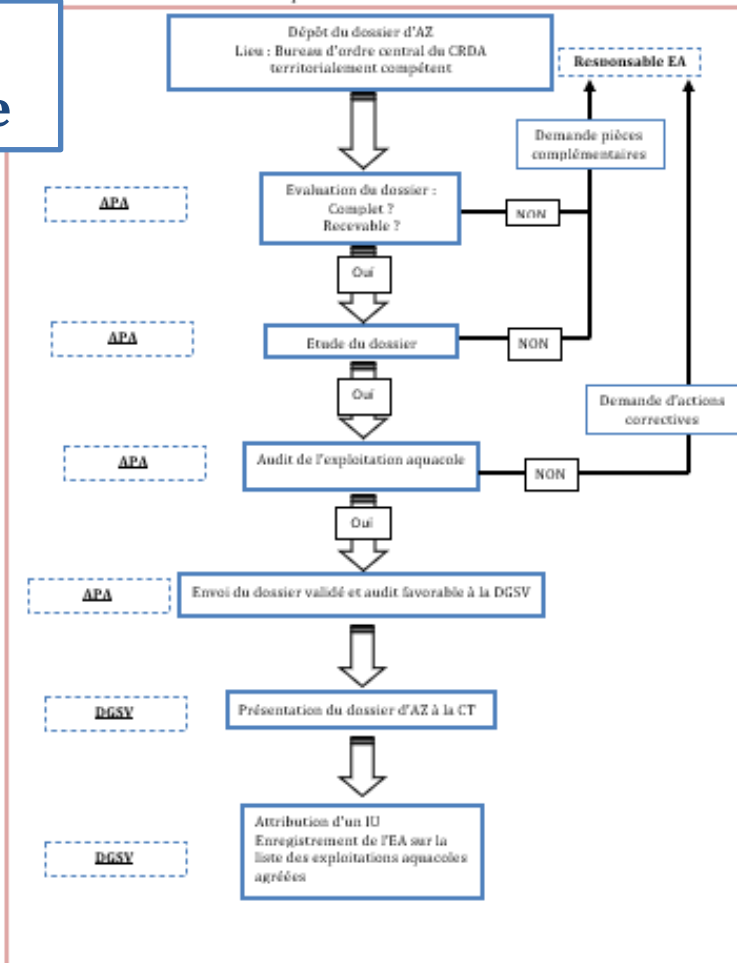
N/O	Nom de l'exploitation des plans d'eau	N° d'enregistrement zoo-sanitaire	Adresse	Date d'enregistrement zoo-sanitaire	Responsable

AGREMENT ZOO-SANITAIRE DES EA

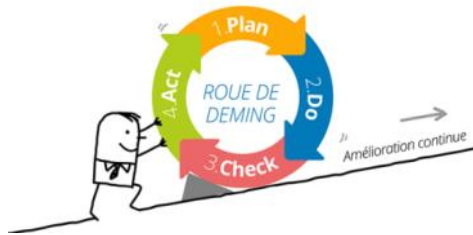


La mise sur le marché d'animaux d'aquaculture avec ou sans but lucratif est une activité soumise à l'obtention d'un agrément zoo-sanitaire dès lors qu'elle entraîne un risque de propagation des maladies des animaux aquatiques.

Procédure d'attribution de l'agrément zoo-sanitaire




DOSSIER AZ : PLAN DE SECURITE BIOLOGIQUE



1. Objectifs/ champ d'application du PSB et exigences réglementaires;
2. Informations concernant l'établissement
3. Identification des voies de transmission potentielles des pathogènes
4. Analyse des risques
5. Mesures d'atténuation adoptées pour appréhender les risques
6. Procédures opérationnelles normalisées
7. Procédures d'urgence
8. Procédures de communication interne et externe, rôles et responsabilité du personnel
9. Planning de suivi et d'audit (interne/externe)




	République Tunisienne Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Direction Générale des Services Vétérinaires	Santé Animale	Référence: NS 200/1154
			Date d'émission: 03/05/2019
		Agrément zoo-sanitaire des exploitations aquacoles	Date de mise en application : immédiate
			Version : 1/2019

***NOTE DE SERVICE N°200/1154 DU 03/05/2019,
FIXANT LA LISTE DES EXPLOITATIONS AQUACOLES
AYANT OBTENU UN AGREMENT ZOO-SANITAIRE***

03 MAI 2019



	République Tunisienne Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Direction Générale des Services Vétérinaires	SANTE ANIMALE	Référence: NS 200/1154
		Agrément zoo-sanitaire des exploitations aquacoles	Date d'adoption: 03/05/2019
			Date de mise en application: Immédiate Version: 1/2019

ANNEXE
LISTE DES EXPLOITATIONS AQUACOLES AYANT OBTENU UN
AGREMENT ZOO-SANITAIRE

Références :

- Chapitre III, section II de l'arrêté du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche du 31 juillet 2017, relatif aux conditions sanitaires applicables aux espèces aquatiques.
- Note de note de service n°200/1154 du 03/05/2019, fixant la liste des exploitations aquacoles ayant obtenu un agrément zoo-sanitaire.

Pisciculture marine

N/D	Nom de l'élevage	N° d'agrément zoo-sanitaire	Adresse	Date d'octroi de FAZ	Responsable
1	Société Sidi Al Mokki Aquaculture SAMAQ	842021	Port de pêche de Ghazal Melch 7033, Bizerte.	22/04/2019	Slouder MOHTAR

Pisciculture continentale

N/D	Nom de l'élevage	N° d'agrément zoo-sanitaire	Adresse	Date d'octroi de FAZ	Responsable


Conchyliculture

N/D	Nom de l'élevage	N° d'agrément zoo-sanitaire	Adresse	Date d'octroi de FAZ	Responsable

Péneiculture

N/D	Nom de l'élevage	N° d'agrément zoo-sanitaire	Adresse	Date d'octroi de FAZ	Responsable



	République Tunisienne Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Direction Générale des Services Vétérinaires	Santé Animale	Référence: 200/2729
			Date d'émission: 16/10/2017
		Contrôle zoosanitaire des exploitations aquacoles	Date de mise en application : immédiate
			Nombre de pages : 5

**Note de service n°200/2729 du 16 octobre
2017, relative au registre d'élevage pour les
exploitations aquacoles**



AGREMENT ZOO-SANITAIRE DES EA



	République Tunisienne Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Direction Générale des Services Vétérinaires	SANTE ANIMALE	Référence: NS 200/2166 du 16/11/2022
			Date d'émission: 16/11/2022
			Date de mise en application : immédiate
			Version : 1/2022

**NOTE DE SERVICE N°200/2166 DU 16 Novembre 2022,
REGISSANT LES EXIGENCES RELATIVES A
L'ATTRIBUTION DE L'AGREMENT ZOOSANITAIRE POUR
LES EXPLOITATIONS CONCHYLICOLES**



TITRE 4.

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES MALADIES

CHAPITRE 4.1.

SÉCURITÉ BIOLOGIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'AQUACULTURE

SECURITE BIOLOGIQUE



GUIDE DE SECURITE BIOLOGIQUE DANS LES EXPLOITATIONS AQUACOLES MARINES

[Sous-titre du document]

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES VETERINAIRES

***GUIDE POUR L'ELABORATION D'UN DOSSIER
D'AGREMENT ZOOSANITAIRE
PLAN DE SECURITE BIOLOGIQUE POUR LES
EXPLOITATIONS DE PISCICULTURE
INTENSIVE EN EAU DOUCE***

RESISTANCE AUX ANTIMICROBIENS



CONTEXTE INTERNATIONAL



SOIXANTE-HUITIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ WHA68.7
 Point 15.1 de l'ordre du jour 26 mai 2015



Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens

Objectifs :

- sensibiliser a
- renforcer les

WHO CAN HELP COMBAT AMR?

All sectors must work together

TOUS CONCERNES

Policy makers

Reducing antimicrobial resistance requires strong political will and leadership. The Global Action Plan for AMR, established with the input of many stakeholders, is in place. Now national action plans must be developed and their progress monitored and evaluated. Governments are responsible for protecting the health of their people. By tackling AMR, countries can prevent needless deaths, mitigate economic losses, and contribute to social and economic development.

Health workers & patients

Both play a vital role in ensuring the power of antimicrobial medicines. Inappropriate prescribing and dispensing can lead to misuse and overuse. Health workers may lack up-to-date information, be unable to identify the type of infection, yield to pressures to prescribe antibiotics, or benefit financially from supplying the medicines. In most countries, antibiotics can be purchased without a prescription or the involvement of a health professional or veterinarian. Poor hygiene and infection prevention and control practices in hospitals can spread drug-resistant infections.

Farmers, veterinarians & food producers

All these can prevent infections on farms through good practices (good husbandry, safe quality of feed, hygiene, proper waste and manure management). Should use antimicrobials responsibly to treat diseases and only on the advice of a veterinarian or crop specialist. Veterinarians should prescribe antimicrobials only after proper diagnosis. All must promote sustainable food and agriculture systems with improved hygiene to prevent infections. Alternatives to antimicrobials, like vaccines, can drastically reduce the spread of antimicrobial resistance.

Assemblée Générale des Nations Unies, 21 septembre 2016

Organisation mondiale de la Santé

Résistance aux antimicrobiens

Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens

Un sommet sur la résistance aux antimicrobiens pour établir un programme d'actions international

Date: 21 septembre 2016
 Lieu: New York, États-Unis d'Amérique

La résistance aux antimicrobiens est devenue l'une des principales menaces pour la santé mondiale et met en péril d'autres grandes priorités, comme le développement durable.

Partout dans le monde, de nombreuses infections courantes deviennent résistantes aux antimicrobiens conçus pour les traiter, ce qui allonge la durée de la maladie et augmente le nombre de décès.

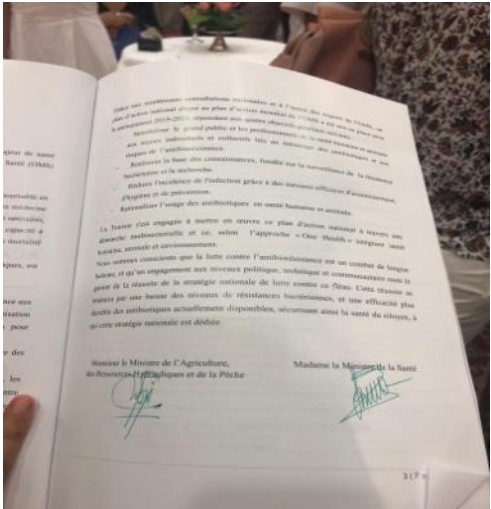


CONTEXTE NATIONAL



PLAN D'ACTION NATIONAL CONTRE LA RESISTANCE AUX ANTIMICROBIENS EN TUNISIE 2019 - 2023

Cérémonie de signature du PAN par le ministre de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et la ministre de la Santé le 07/09/2019



RESISTANCE AUX ANTIMICROBIENS



Direction Générale des Services Vétérinaires - Tunisie

EVALUATION DE L'USAGE DES ANTIMICROBIENS DANS LE SECTEUR DE L'AQUACULTURE MARINE EN TUNISIE

La résistance aux antimicrobiens (RAM) est une menace d'ampleur mondiale pour la santé humaine, santé animale et la durabilité de la production alimentaire. La Tunisie s'est engagée depuis l'an 2000 dans la lutte contre la RAM à travers plusieurs actions, principalement la mise en place d'un Plan d'Action National de lutte contre la RAM en 2019. En se basant sur les actions du PAN et sur l'outil PVS de l'OIE, une évaluation de l'usage des antimicrobiens en aquaculture a été réalisée dans le cadre de la formation e-cerse, afin d'orienter les Services Vétérinaires sur la nécessité d'élaborer un plan d'action spécifique aquaculture de lutte contre la RAM. Ce plan aura pour objectif de i) réduire l'utilisation des antimicrobiens avec un usage plus rationnel et mieux ciblé, ii) développer des stratégies alternatives comme les vaccins, les probiotiques, les peptides antimicrobiens et les prébiotiques ..., tout en renforçant iii) les mesures de biosécurité dans les exploitations aquacoles.

Dr. INES TLIBA

Médecin vétérinaire
inspecteur divisionnaire
Point focal OIE santé des
animaux aquatiques

RESISTANCE AUX ANTIMICROBIENS



RECOMMANDATIONS

OBJECTIF STRATEGIQUE	INDICATEUR
Faire connaitre le problème de la RAM	Plan de communication spécifique aquaculture
	Module sur la RAM et l'UAM en pathologies des animaux aquatiques
surveillance de la RAM chez les animaux aquatiques	Programme de surveillance et de suivi de la RAM chez les animaux aquatiques
	Travaux de recherche sur la RAM dans le secteur aquaculture
Réduire l'incidence des infections	Etude coût/bénéfices sur la vaccination des espèces marines en offshore.
	Sensibiliser les aquaculteurs sur les avantages de la vaccination
Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens	Partenariat public-privé collaboratif
	Système de suivi et d'utilisation des agents antimicrobiens
	Nombre de vétérinaires privés spécialisés en aquaculture augmente
	GBP d'hygiène pour la préparation/l'administration des MV en aquaculture

PLAN NATIONAL DE SURVEILLANCE & CONTRÔLE DES RÉSIDUS



Plan approuvé par l'UE (dernière mise à jour 11/08/2022)

DÉCISIONS

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2020/1141 DE LA COMMISSION

du 29 juillet 2020

modifiant la décision 2011/163/UE relative à l'approbation des plans de surveillance des résidus
soumis par les pays tiers conformément à l'article 29 de la directive 96/23/CE du Conseil

[notifiée sous le numéro C(2020) 5076]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Pays	Bovins	Ovins/caprins	Porcins	Équidés	Volaille	Aqua-culture	Lait	Oufs	Lapins	Gibier sauvage	Gibier d'élevage	Miel
Tunisie						X (1)				X		

PLAN NATIONAL DE SURVEILLANCE & CONTRÔLE DES RÉSIDUS



Groupe d'analyte	analytes recherchés	matrice	Méthode	Laboratoires
Substances interdites	Stilbènes, Stéroïdes	chair	GC/MS/MS	LDA soustraction
	Chloramphenicol,	chair	LC/MS/MS	LDA soustraction
	Nitrofurannes, nitroimidazoles chloramphenicol	chair	LC/MS/MS	LDA soustraction
Antimicrobiens	Antibiotiques	chair	Méthode des 3boites (screening)/LC/MS/MS	LDA soustraction
Antiparasitaires	Avermectines/ benzimidazoles new	chair	HPLC//LC/MS/MS	LDA soustraction
contaminants de l'environnement	PESTICIDES ORGANOCHLORES et PCB	chair	CG/MS	LDA soustraction
	METAUX LOURDS (plomb, cadmium et mercure)	chair	SAA four/icpMS	LDA soustraction LCAE/LDA soustraction
Colorants	Vert malachite/cristal violet	chair	HPLC/LC/MS/MS	LDA soustraction

CONCLUSION



Une responsabilité partagée pour améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques (OMSA)

Enjeux pour la santé des animaux aquatiques :

- ✓ Développer les capacités des SV en matière de santé des AA
- ✓ Renforcer le maillage du territoire par les vétérinaires privés
- ✓ Renforcer les partenariats nationaux / internationaux

- ✓ Renforcer les mesures de sécurité biologique dans les EA

- ✓ Réduire l'utilisation des antimicrobiens avec un usage plus rationnel et ciblé
- ✓ Mettre en place une stratégie de vaccination & développer des solutions alternatives (probiotiques, peptides antimicrobiens & prébiotiques ...)

- ✓ Développer les partenariats public-privé
- ✓ Identifier les défis en matière de gestion de la santé des AA dans l'aquaculture à petite échelle et les ressources spécifiques nécessaires pour y faire face.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Dr. INES TLIBA

**Médecin vétérinaire inspecteur divisionnaire - Direction
Générale des Services Vétérinaires**

Point focal OIE santé des animaux aquatiques

**AU-IBAR Technical expert in aquatic animal health
management**

+216 55 01 10 51/ +216 52 83 97 79

ines.tliba@gmail.com